



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Nous sommes à mi-mandat et l'assainissement de la situation financière de notre commune dont j'avais fait le deuxième axe de ma campagne électorale est réalisé : nous sommes à flot. Nous avons épongé toutes nos dettes à court terme et nous n'avons plus de déficit d'investissement. Nous terminons même le budget 2016 sur un excédent de fonctionnement. Nous avons donc reconstitué une petite capacité d'autofinancement qui doit nous permettre d'envisager de revenir sur notre projet de réhabilitation de centre village.

Je vous avoue que je pensais pouvoir aller plus vite mais il y avait beaucoup à faire et j'en profite pour remercier la secrétaire de mairie ainsi que l'ensemble du Conseil municipal pour leur soutien dans une gestion rigoureuse de nos différentes actions pour obtenir ce résultat.

Toutefois, il ne faudrait pas en conclure trop vite que nous pouvons envisager l'avenir sereinement car ces bons chiffres en matière d'investissement proviennent de la vente du fort Champagne et, en matière de fonctionnement, ils bénéficient de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) que nous attribue Metz Métropole. Or, d'une part, nous ne pouvons pas réaliser une opération immobilière tous les ans et d'autre part la DSC, dont le montant représente pratiquement 10% de nos recettes de fonctionnement, peut être réduite, voire supprimée, par Metz Métropole. Il est donc impératif de faire en sorte que nos recettes augmentent pour reconstituer le fond de roulement qui nous a bien manqué ces dernières années.

Les années précédentes, je vous ai expliqué les différentes raisons qui militent en faveur d'une augmentation de l'effort fiscal de la commune, je ne vous cacherai donc pas que j'envisage cette année, pour la première fois, d'augmenter l'impôt communal qui vous sera demandé.

Le conseil municipal en bref

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 8 février 2017.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à MATEC qui est un Etablissement Public Administratif départemental qui apporte aux collectivités qui le demandent une assistance technique pour réaliser ou faire réaliser des études ou des travaux dans différents domaines (voirie, construction réhabilitation de bâtiments publics, aménagement des espaces publics...)

MATEC se chargera de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la requalification du centre du village incluant la maison 2 place de l'église, une partie du terrain communal et l'espace public communal attenant. Cette étude va permettre de connaître les possibilités d'aménagement de la maison, de chiffrer les travaux et d'établir un plan de financement.

Coût de l'étude : 1600€ HT.

Le conseil municipal du mois de mars a été essentiellement consacré au vote du compte de gestion et du compte administratif, qui rendent compte de l'exécution du budget 2016.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
TOTAL : 185 106,55	TOTAL : 191 564,09
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
TOTAL : 44 377,81	TOTAL : 66 024,88

Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement : 21 647,07	Investissement : 4 476,18
Fonctionnement : 6 457,54	Fonctionnement : 56 239,4
TOTAL : 28 104,61	TOTAL : 60 715,58

Demander une carte nationale d'identité

Nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité

A compter du 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR).

La mairie de Mey ne pourra plus accepter de demande de CNI après le samedi 25 mars 2017.



#Simplification

**DU NOUVEAU
POUR MES DÉMARCHES !**

la carte d'identité

**UNE DÉMARCHE
+ RAPIDE + SIMPLE**

UNE CARTE D'IDENTITÉ + SÛRE

1. Pour gagner du temps, je peux faire ma pré-demande de carte d'identité sur ants.gouv.fr
2. Lorsque je me rends en **mairie** pour déposer mon dossier, l'agent scanne ma **photo** et numérise mes **empreintes**.
3. Je reçois un **SMS** lorsque ma carte est disponible. **Je vais la retirer** à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.

demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
SERVANTS DES PLACES
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier votera en votre nom.

La démarche :

Pour gagner du temps :

Vous pouvez remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée.

Formulaire disponible sur www.service-public.fr

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est située son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre :

au tribunal d'instance ; au commissariat de police ; à la brigade de gendarmerie.



Il y a eu une nouvelle tentative de cambriolage d'une maison à Mey. Soyez très vigilant. Nous vous rappelons le n° de téléphone de la **gendarmerie de Vigy : 03.87.77.91.02**. N'hésitez pas à les appeler!